PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES

JEUDI 02 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt -six, le 02 juillet à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yannick SEVRÉE, Maire**.

Présents : Yannick SEVRÉE, Maire,
Mme : Véronique MARTINE, Laure PARISSET, Émilie RIGUIER, Isabelle THYEBAUT ; Valérie POMMIER ;
M. Denis BERTHELOT, Bruno BLANCHARD, Björn BROCKOP, Christophe DAVID, Jean-Claude RIGOREAU, Michel SALMON,

Procuration : Lydie LAMBAULT – GUITTARD à Yannick SEVRÉE

Absents excusés : Julien DIGUET-LAFON – Karine GASSELIN

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de **15 membres**.

Secrétaire de séance : **Michel SALMON**

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
26/06/2026	26/06/2026	15	12	2	1

L'ORDRE DU JOUR

2026-34/ APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2026
2026-35/ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
2026-36/ CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT ANNUALISÉ
2026-37/ TARIFS GARDERIE

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATIONS

2026-34/ APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Le Conseil municipal,
APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal en date du **04 juin 2026**

2026-35/ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire présente un tableau récapitulatif des demandes du subventions dûment complétées.

Le Conseil Municipal, DÉCIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCATION	ACCORDÉ 2026
ADICT - ALCOOL ASSISTANCE DE LA CROIX D'OR	50,00 €
ADMR DE BLOIS (ASSOCIATION)	144,20 €
ASM MAROLLES (ATHLÉTISME)	500,00 €
ASMG ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE	25,00 €
CAMPUS DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU CENTRE VAL DE LOIRE	240,00 €
CJNA (CLUB JEUNES NATURE ANIMAUX)	500,00 €
COM DES MÔMES (ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES (APE))	150,00 €
COMITÉ DES FÊTES	400,00 €
CONCILIATEURS DE JUSTICE (ASSOCIATION DES)	25,00 €
ENSEMBLE EST SOLIDAIRES (ex UNRPA)	350,00 €
GYMNASTIQUE DE MAROLLES (ASSOCIATION)	350,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS BLOIS	50,00 €
LA MAISON DES ÉPHÉMÈRES	300,00 €
LES LOISIRS DE LA GRAND PIERRE (ASSOCIATION)	1 750,00 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MAROLLES	150,00 €
SOUVENIR Français LE (comité cantonal de Blois)	30,00 €
VALLÉE DE LA CISSE	80,00 €
TOTAL	*5 094,20 €*

2026-36/ CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT ANNUALISÉ

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération N°17-2025 en date du 04 avril 2025, il a été créé deux postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité pour la garderie de l'école en période scolaire.

✓ **V**u le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
✓ **V**u le budget,
✓ **V**u le tableau des emplois et des effectifs,
✓**C**onsidérant que c'est au Conseil Municipal, de créer les emplois de la collectivité, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de transformer le **poste d'adjoint technique en poste permanent annualisé à 10/35ème**, pour les nécessités du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
DÉCIDE de créer le poste d'adjoint technique catégorie C annualisé à 10/35ème,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier,
DONNE tout pouvoir en vue d'exécuter la présente décision et sa suite.

2026-37/ TARIFS GARDERIE

Monsieur Le Maire propose de maintenir les tarifs garderie actuellement en vigueur, lesquels resteront applicables jusqu'à une nouvelle décision du Conseil municipal.

✓ De 1 à 6 présences mensuelles **(matin ou soir)** **3.50 € la présence ***

✓ A partir de 7 présences mensuelles **(matin ou soir)** **2.30 € la présence * dès la 1ère présence**

*** si l'enfant est présent matin et soir, les tarifs sont à multiplier par 2**

✓ Forfait de retard : **20.00 € par retard**

✓ Une réduction de 50 % sera accordée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille sur les tarifs à l'exception du forfait retard.

Les tarifs s'appliquent quel que soit le temps de présence de l'enfant à la garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **ACCEPTE le maintien des tarifs en vigueur,**

✓ **MANDATE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

⇨ **Monsieur Le Maire** informe que la liste des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs a été validée par les impôts, les commissaires seront prévenus pour la prochaine CCID, l'année prochaine

⇨ Les retours sur les commissions ouvertes sont encourageants, seule la commission jeunes n'a pas beaucoup de participants.

⇨ **Monsieur Le Maire** rappelle que **le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027**. Un agent recenseur a été désigné, il faudrait en recruter un second.

⇨ **La commune de Villebarou** souhaite une entrevue avec les communes environnantes concernant Le Centre de Loisirs. Monsieur le Maire informe rappelle toutefois le souhait du Conseil Municipal

⇨ **Monsieur Le Maire** rappelle également que le showroom de la société « Le Grenier d'Arlette » qui était initialement installé dans l'une des granges de l'ilôt JOLY a été déplacé dans l'ancien local associatif du CJNA à côté du secrétariat de mairie actuel 24, Rue de écoles.

⇨ **Monsieur Le Maire** fait le point sur le nouveau secrétariat de mairie dont de nombreux points restent encore à traiter. Notamment la fibre qui n'est toujours pas acheminée. Une réunion est prévue début septembre avec les services de l'Agglo et les Architectes Maîtres d'ouvrage pour finaliser les derniers travaux du nouveau secrétariat de mairie.

⇨ **Bruno BLANCHARD** informe que dans le cadre de sa délégation au pays des châteaux, il a été visiter la restauration d'un gymnase dont les travaux sont accès sur l'économie d'énergie.

⇨ **Karine GASSELIN** informe que le petit déjeuner des entreprises organisé le 1er juillet a été un succès, cela a permis aux entreprises de la commune et des alentours de se connaître. D'ailleurs, deux nouvelles entreprises s'implantent sur la commune :

- ✓ **U**n kinésithérapeute déjà en exercice souhaite proposer aux habitants de la commune et alentours de cours de remise en forme. Le dossier est en attente de l'accord des services de l'état.
- ✓ **U**n centre de formation de 1er secours est en cours de création, avec potentiellement une salle de location.

⇨ **Michel SALMON** informe que des travaux d'élagage Avenue de Pezay sont prévus fin octobre, une 1ère réunion de sensibilisation auprès des habitants s'est déroulée le 1er juillet, cependant l'envoi du courrier étant tardif, un 2ème courrier est envisagé.

Monsieur SALMON informe également de la remise à jour des baux ruraux, une réunion est prévue le 6 juillet avec la chambre d'agriculture.

⇨ **Jean-Claude RIGOREAU** informe qu'il a reçu l'expert de l'assurance ainsi que VEOLIA pour le remplacement du poteau à incendie qui a été accidenté rue de Blois en février dernier. Il a été convenu d'installer une bouche à incendie enterrée. Celle-ci sera prise en compte par l'assurance.

⇨ **Le défi inter entreprise se déroulera le 25 septembre**, Monsieur RIGOREAU charge M. DAVID d'effectuer une équipe municipale si les élus sont intéressés.

⇨ **Jean-Claude RIGOREAU** rappelle qu'un jury de nez a été créé pour faire appel à des volontaires qui feraient remonter les mauvaises odeurs sur la commune. Quelques habitant en font déjà parti. M. RIGOREAU et M. SEVRÉE ont d'ailleurs effectué une visite de METHA BLOIS NORD dans ce cadre.

⇨ **Émilie RIGUIER** fait le compte-rendu de la commission accueil pour la préparation du 10 juillet 2026 avec la venue de la Banda D'Lyre présente de 20h00 à minuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Yannick SEVRÉE
Maire

MAIRIE DE MAROLLES 41350 (Loir-et-Cher)

Michel SALMON
Secrétaire de séance